

# mon réseau GRANDIT

2<sup>ème</sup> ligne de tramway

1<sup>ère</sup> ligne de bus à haut niveau de service

Création ou restructuration  
de 10 pôles d'échanges multimodaux

Renforcement du réseau métropolitain  
de transport

## GUIDE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU  
28 NOVEMBRE 2022  
AU  
6 JANVIER 2023

Informez-vous  
et donnez votre avis!

À l'hôtel de Brest métropole, en mairies de quartier  
de Brest et des communes de Brest métropole et  
en ligne sur : [monreseaugrandit.enquetepublique.net](http://monreseaugrandit.enquetepublique.net)



Enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique emportant mise  
en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal et enquête parcellaire  
Respect des consignes sanitaires en vigueur



# L'ESSENTIEL DU PROJET MON RÉSEAU GRANDIT

Le projet *Mon réseau grandit* marque une nouvelle phase de développement du réseau de transports collectifs en site propre de Brest métropole.

Objectif: apporter des solutions adaptées aux besoins de déplacements entre le centre-ville de Brest, la métropole et le Pays, tout en répondant aux objectifs de transition écologique.

Pour cela, c'est un projet global de mobilité qui est aujourd'hui soumis à enquête publique, avec:

- Une ligne B de tramway reliant la gare de Brest à l'hôpital de La Cavale Blanche, en passant par Bellevue.
- Une ligne D de Bus à haut niveau de service (BHNS) reliant, sur une voie dédiée, de la gare à la Place des FFI à Lambézellec, puis jusqu'au rond-point de Koat Bihan dans la circulation générale.
- 10 pôles d'échanges multimodaux (dont 8 créés et 2 réaménagés), permettant des correspondances entre les différents modes de déplacement.
- Des aménagements pour les vélos, dont 12 km de pistes cyclables à proximité des lignes.



Capacité d'accueil

200 personnes

120 personnes

Longueur des rames

32 m

18 m

Trajet

17 min

16 min

Longueur du tracé

5.1 km

4.3 km

5h30

0h30

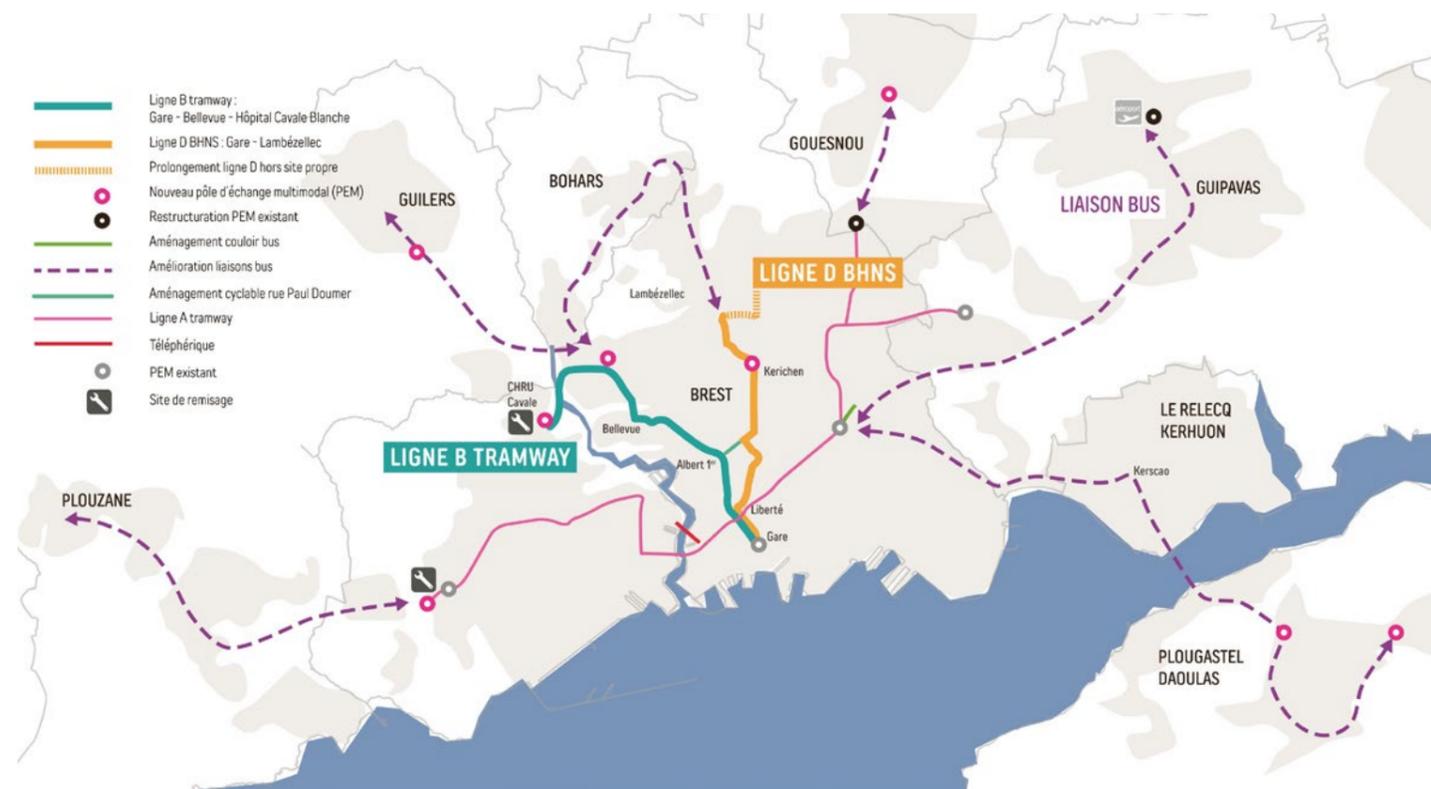
Amplitude horaire

Circulation sur  
voie dédiée  
et priorité  
aux carrefours

Toutes les  
6 mn  
Fréquence en  
heure de pointe

Services,  
accessibilité et  
confort intérieur

## LA CARTOGRAPHIE DU PROJET



## LES ACTEURS DU PROJET

### LA MAÎTRISE D'OUVRAGE



Structurant et stratégique pour le territoire, le projet *Mon réseau grandit* est piloté par Brest métropole, Maître d'ouvrage du projet, qui agit également en qualité d'Autorité organisatrice des transports.

### LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE



Brest métropole a choisi la Société publique locale Brest métropole aménagement (BMA) en tant que Maître d'ouvrage délégué. La conduite de l'opération nécessite la création d'une équipe spécifiquement dédiée au projet, au sein de BMA: l'équipe Tram2 multidisciplinaire de 13 personnes.

### LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le groupement MobiBrest a été désigné Maître d'œuvre du projet, avec Systra comme mandataire. De nombreux prestataires et partenaires viennent s'ajouter à la co-construction de ce grand projet, afin d'offrir à la maîtrise d'ouvrage un accompagnement optimal et professionnel: SCE, B3I, LA/BA, Forma-6, Ferrand-Sigal.

## LES FUTURES LIGNES

### LA LIGNE B DE TRAMWAY

Sur la ligne B, les nouvelles rames de tramway relieront depuis la gare de Brest la place de la Liberté, le Quartz, les sites universitaires, l'hôpital Morvan, le quartier de Bellevue, la patinoire et l'hôpital de La Cavale Blanche. Un tracé de 5.1 km de long qui permet à la fois de desservir des équipements majeurs, utiles aux habitantes et aux habitants, et d'accompagner les évolutions du territoire, en traversant notamment le quartier de Bellevue en plein renouvellement urbain. L'extension du Centre de maintenance des rames de tramway situé Porte de Plouzané permettra d'accueillir les 8 nouvelles rames.

Enfin, la ligne B empruntera pas moins de 4 ponts: Clémenceau, Schuman, Vallon de Normandie, et Villeneuve.

+ Pour en savoir plus sur les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, je consulte la pièce E du dossier d'enquête publique.

### LA LIGNE D DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

La ligne D, de 4.3 km, sera assurée par des Bus électriques à haut niveau de service (BHNS) de la gare jusqu'à la Place des FFI à Lambézellec. Elle desservira la place de la Liberté, le quartier de Saint-Martin ainsi que les cités scolaires de Kérichen et de la Croix Rouge et le quartier de Ménez Bihan. La ligne passera par la rue Lesven avec une prolongation après la Place des FFI sur une voie partagée avec la circulation automobile.

➤ Pourquoi un Bus à haut niveau de service dans ce secteur? Pour offrir aux usagers une offre de service et un confort très proche du tramway, tout en s'adaptant aux contraintes des rues empruntées. En outre, la ligne D bénéficiera de sa propre voie dédiée, ce qui garantira les temps de parcours.

## MON RÉSEAU GRANDIT, C'EST AUSSI

### LA CONNEXION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES À UN RÉSEAU STRUCTURANT AVEC :

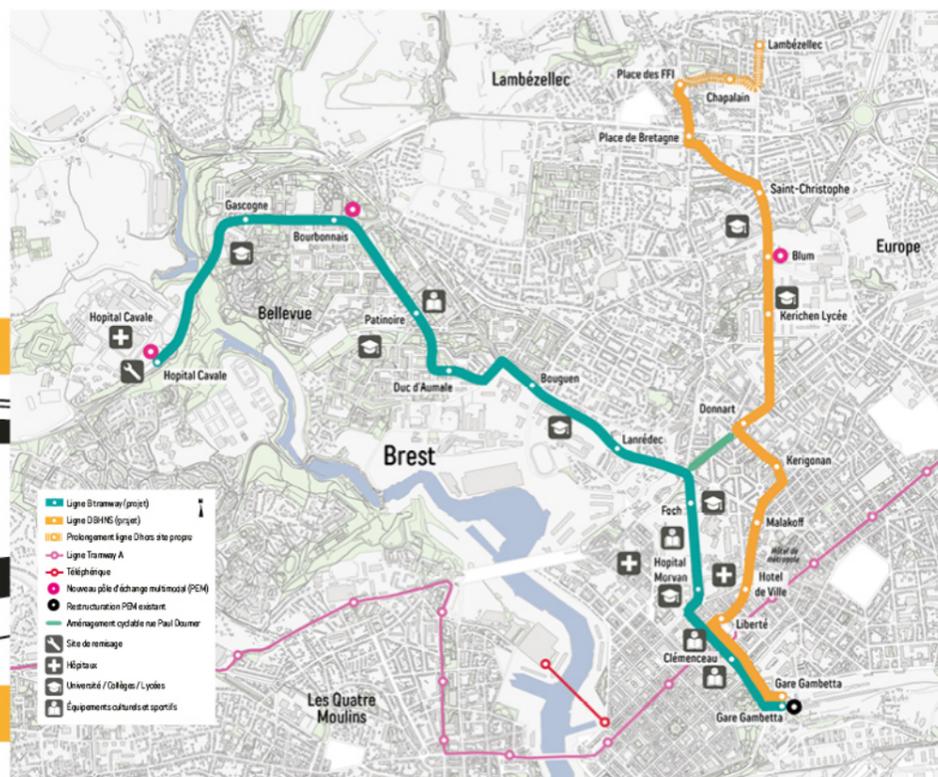
○ **10 Pôles d'échanges multimodaux (PEM)** créés ou réaménagés pour faciliter les déplacements sur l'ensemble de la métropole. Ils assureront les correspondances entre tous les modes de déplacement, du bus à la marche à pied, du Tram à la voiture, du car interurbain au vélo, du train... Objectif: faciliter vos déplacements sur l'ensemble de la métropole.

**700 places créées:** les Pôles offriront pour cela des connexions avec les lignes de transport, des services (recharge de batteries, réparation de vélos...), des dépose-minute ainsi que des places de covoiturage et de stationnement. Ils permettront à chacune et chacun de déposer sa voiture pour rejoindre ensuite facilement le cœur de métropole en utilisant le Tram ou le BHNS.

○ **Un nouveau couloir de bus aménagé sur la rue de Paris** qui relie la place de Strasbourg à l'entrée de Coataudon. Cette rue est une voie structurante, empruntée chaque jour par environ 11 000 véhicules, dont 420 bus et poids lourds. Le projet consistera à poursuivre le réaménagement opéré sur une partie de la rue pour améliorer les conditions d'accès des bus à la place de Strasbourg.

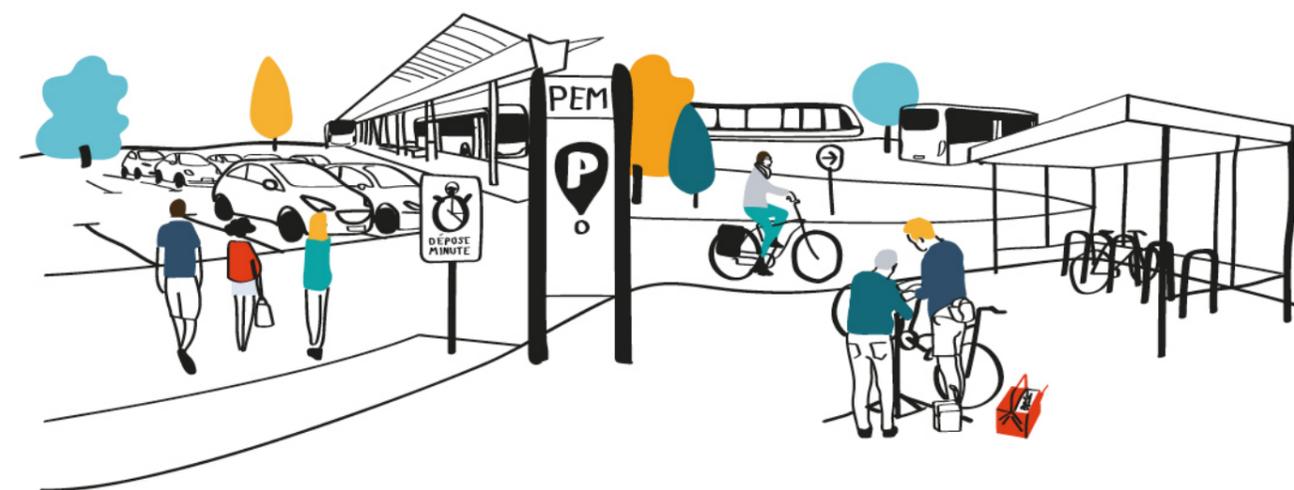
○ **12 km d'aménagements et de nouveaux services pour les vélos.** L'approfondissement des études a permis d'améliorer les liaisons vélos, pour plus de sécurité et de continuité dans les parcours. Ceux-ci suivront les lignes d'un terminus à l'autre, hormis sur quelques secteurs où un itinéraire alternatif sera proposé.

+ Pour en savoir plus, je consulte la pièce E du dossier d'enquête publique



### PROFITER DU PROJET POUR AMÉLIORER LE CADRE URBAIN

Le projet permettra le réaménagement des espaces publics traversés. La conception du projet intègre également les déplacements piéton, vélos, et donne une plus forte place à la nature en ville.



# UN DIALOGUE CONTINU DU PROJET

## UN PROJET NOURRI DES PRÉCÉDENTES ÉTAPES DE CONCERTATION

Au fil de son élaboration, le projet s'est construit avec le regard et l'expertise des habitants et usagers des quartiers traversés.

En 2019, une concertation préalable, encadrée par la Commission nationale du débat public (CNDP), a permis de confirmer l'opportunité du projet, ainsi que ses principales caractéristiques et variantes.

En 2021, Brest métropole a souhaité retourner vers le public de façon volontaire, pour travailler sur l'insertion du projet à l'échelle de la rue et affiner son projet. Les tracés retenus sont le fruit de ce travail de dialogue :

- **Pour la ligne B de tramway, la concertation a permis de choisir notamment :**

- Dans le quartier de Kergoat: un passage par la rue Maréchal Valée qui évite la démolition de logements et améliore la desserte de l'Université de Bretagne occidentale (UBO).

- Dans le secteur Gascogne: un tracé plus direct avec une station plus proche de l'école de commerce et le maintien des espaces verts.

- **Pour la ligne D de BHNS, la concertation a abouti à la validation du tracé par la rue Lesven et à sa prolongation, après la Place des FFI, permettant de desservir les rues Y. Giloux et M. Duval.**

+ Pour en savoir plus, je consulte la pièce L du dossier d'enquête publique.



## LA SUITE DES ÉTUDES ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Si la Déclaration d'Utilité Publique est accordée par le Préfet, à partir de 2023, le projet entrera progressivement en phase de réalisation, avec différentes étapes :

- Des travaux préparatoires et de déviations des réseaux (eau, gaz, électricité...), afin de renouveler les réseaux et les positionner en adéquation avec les futurs aménagements.
- La réalisation des infrastructures et des aménagements urbains accompagnant l'arrivée du futur tramway, et de la voie dédiée au Bus à haut niveau de service.
- Enfin, l'aménagement et l'équipement des stations, des lignes et des Pôles d'échange multimodaux.

La métropole portera une attention forte à la limitation de la gêne pour les habitants, usagers, riverains et professionnels. Elle mettra notamment en place des mesures d'information et de suivi: phasage et information pour limiter la gêne sur la circulation et l'environnement du chantier, présence de médiateurs... Artisans, entreprises et associations à proximité bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Une charte d'engagement a en ce sens été co-signée entre Brest métropole et la CMA Bretagne, et entre Brest métropole et la CCIMBO. Elle intègre la mise en place d'une Commission d'indemnisation à l'amiable, ou encore d'un observatoire des effets du projet, y compris après la mise en service, par l'Adeupa.

### ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2023, le projet *Mon réseau grandit* fera l'objet d'une enquête publique environnementale, avec plusieurs objets: l'enquête dite « loi sur l'eau », les effets sur les alignements d'arbres et sur les dérogations au titre des espèces protégées. Cette seconde enquête visera à obtenir les autorisations environnementales nécessaires à la réalisation du projet.



# L'ENQUÊTE PUBLIQUE: EN PRATIQUE

## À QUOI SERT L'ENQUÊTE PUBLIQUE ? QUE COMPREND-ELLE ?

L'enquête publique est une étape réglementaire qui s'applique à certains projets d'aménagement. Elle vise à informer le public sur le projet et lui permet d'émettre des observations, des avis sur celui-ci et des contre-propositions. Du 28 novembre 2022 au 6 janvier 2023, le projet *Mon réseau grandit* est soumis à une phase d'enquête publique conjointe, comprenant trois objets :

1

### La Déclaration d'utilité publique

(DUP) qui fait état de l'utilité publique du projet au regard de ses effets sociaux et environnementaux

2

### La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal

(PLUi) qui vérifie la cohérence et les modifications nécessaires au regard de ce document d'urbanisme

3

### L'enquête parcellaire

qui détermine les emprises à acquérir par voie amiable ou expropriation et identifie leurs propriétaires pour la réalisation du projet.

Cette procédure est encadrée par une **Commission d'enquête**. Indépendante, la commission s'assure de la bonne organisation de la procédure et veille à l'information du public avant l'enquête publique et pendant toute sa durée. Pour le projet *Mon réseau grandit*, Elle est composée de 3 commissaires enquêteurs :

« Informez-vous et exprimez-vous auprès de commissaires enquêteurs indépendants. La période d'enquête publique est la dernière opportunité pour donner son avis et faire part de ses observations sur la phase opérationnelle du projet. Elle permet de le faire évoluer. C'est le moment ou jamais ! »



**Présidente :**

Mme Danielle FAYSSE,  
urbaniste



**Membres :**

M. Joris LE DIRÉACH,  
urbaniste



M. Bruno BOUGUEN,  
ingénieur de la  
construction navale  
en retraite

# LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

## LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE



**Brest**  
MÉTROPOLÉ

**Le maître d'ouvrage**

dont BMA maître d'ouvrage délégué

- > Planifie la réalisation du projet
- > Rédige le dossier d'enquête d'utilité publique
- > Transmet le projet à la Préfecture



**La Préfecture**

- > Vérifie que le dossier d'enquête est complet
- > Saisit le Tribunal administratif
- > Prend un arrêté par lequel elle ouvre l'enquête publique



**Le Tribunal administratif**

- > Désigne la commission d'enquête sous 15 jours, composée de 3 commissaires enquêteurs indépendants



## PENDANT L'ENQUÊTE (40 JOURS)



**La commission d'enquête**

- > Veille au bon déroulement de l'enquête et à la bonne information du public
- > Analyse le dossier et écoute les parties-prenantes
- > Se tient à la disposition du public lors de ses permanences
- > Recueille les observations du public



**Le public**

- > Prend connaissance du projet dans le dossier d'enquête publique
- > Participe aux permanences de la commission d'enquête
- > Donne son avis et fait part de ses remarques par tous moyens évoqués en page 10



## APRÈS L'ENQUÊTE



**La commission d'enquête**

- > Rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête sous 30 jours après la clôture de l'enquête
- > Rend un avis sur chaque objet de l'enquête, assorti ou non de réserves ou de recommandations

**Brest**  
MÉTROPOLÉ

**Le maître d'ouvrage**  
dont BMA maître d'ouvrage délégué

- > Répond aux conclusions de la commission d'enquête
- > Formule des engagements
- > Établit une déclaration de projet



**Le Préfet**

- > Se prononce sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec le projet
- > Détermine, par un arrêté de cessibilité, les parcelles faisant l'objet d'acquisitions foncières



**Poursuite du projet**

(sous réserve de la déclaration d'utilité publique)

# L'ENQUÊTE PUBLIQUE: EN PRATIQUE

## COMMENT M'EXPRIMER ET PARTICIPER ?

Durant l'enquête publique, en tant qu'habitant, usager

### • Je consulte le dossier d'enquête publique et je donne mon avis:

 **> EN LIGNE\*** sur le site [monreseaugrandit.enquetepublique.net](http://monreseaugrandit.enquetepublique.net)  
\*sauf la pièce K relative à l'enquête parcellaire, consultable uniquement dans les lieux d'enquête.

 **> SUR LES REGISTRES** à l'hôtel de Brest métropole, en mairies de quartier de Brest et dans les mairies des communes de Brest métropole. Dans chaque lieu d'enquête 1 registre dédié à l'enquête publique préalable à la DUP et à la mise en compatibilité du PLUi et 1 registre dédié à l'enquête parcellaire.

 **> PAR MAIL** adressé à la Présidente de la commission d'enquête.

Pour l'enquête publique : [monreseaugrandit@enquetepublique.net](mailto:monreseaugrandit@enquetepublique.net)

Pour l'enquête parcellaire : [enqueteparcellaire-monreseaugrandit@brest-metropole.fr](mailto:enqueteparcellaire-monreseaugrandit@brest-metropole.fr)

 **> PAR COURRIER** adressé à la Présidente de la commission d'enquête à l'hôtel de Brest métropole - 24 rue Coat Ar Gueven - 29200 BREST,

### • Je participe aux permanences de la commission d'enquête

Voir dates, horaires et lieux au dos du Guide



## QUE CONTIENT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le dossier d'enquête publique est le socle de la procédure. Il comprend toutes les pièces utiles à la compréhension du dossier, ses objectifs, ses caractéristiques et ses effets. Toute personne peut consulter ce dossier en ligne, en mairie ou à l'hôtel de Brest métropole aux heures d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête.

Il se compose des pièces suivantes :

### Pièce A :

**Guide de lecture**, permettant de mieux s'y retrouver dans l'ensemble du dossier.

### Pièce B :

#### Désignation du demandeur

Cette pièce présente en quelques mots les porteurs du projet.

### Pièce C :

#### Informations juridiques et administratives

La pièce C décrit les enjeux de l'enquête publique, sa place dans la procédure administrative et son organisation.

### Pièce D :

#### Plan de situation du projet

Vous y découvrirez les tracés du projet et ses principaux aménagements.

### Pièce E :

#### Notice explicative et caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Ce document présente l'ensemble du projet (objectifs, tracés, insertion, etc.) ainsi que le processus ayant permis d'aboutir au projet retenu (les variantes étudiées et raisons des choix). Pour une prise de connaissance rapide des fondamentaux du projet.

Le document permet également de prendre connaissance des enjeux et caractéristiques des principaux ouvrages : stations, site de maintenance et de remisage, locaux techniques, ponts...

### Pièce F :

#### Plan général des travaux

Ce plan permet de visualiser l'ensemble des ouvrages du projet et la zone d'intervention potentielle nécessaire à leur réalisation.

### Pièce G :

#### Appréciation sommaire des dépenses

Le document permet de prendre connaissance du coût des différents postes du projet, et de son financement.

### Pièce H :

#### Étude d'impact sur l'environnement

L'étude fait état des effets du projet et des mesures mises en place pour éviter réduire et (le cas échéant) compenser ses impacts éventuels. L'étude d'impact est soumise à l'avis de l'Autorité environnementale compétente et cet avis est joint au dossier (Pièce L).

### Pièce I :

#### Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Ce document indique les modifications qui doivent être apportées aux documents d'urbanisme existants pour permettre la réalisation du projet. Seul le PLUi de Brest est concerné.

### Pièce J :

#### Évaluation socio-économique

Ce document permet de mettre en évidence l'intérêt du projet au regard de ses effets.

### Pièce K : consultable uniquement dans les lieux d'enquête

#### Dossier d'enquête parcellaire

L'enquête parcellaire permet d'identifier les parcelles à acquérir pour permettre la réalisation du projet, et leurs propriétaires. Chaque commune concernée dispose d'un dossier d'enquête parcellaire.

### Pièce L :

#### Bilans de la concertation, avis émis sur le projet et mémoires en réponse

Cette pièce regroupe les bilans de la concertation et l'ensemble des avis émis sur le projet (dont celui de la MRAE) dans le cadre de la constitution du dossier d'enquête conjointe.

### VOTRE TEMPS EST LIMITÉ ?

Consultez le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (Pièce H). Il rend compte en synthèse de l'ensemble des composantes du projet et de son intégration dans son environnement.

## UNE QUESTION ? UNE OBSERVATION ?

Rencontrez les commissaires enquêteurs lors de leurs permanences :

○ **Hôtel de Brest métropole**  
(siège de l'enquête)  
24, rue Coat ar Gueven  
29200 BREST

Lundi **28 novembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°1



Mardi **13 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°11

Vendredi **6 janvier 2023**  
de **15h00 à 18h00** - n°27

○ **Mairie de quartier Brest-centre**  
2, rue Frezier - 29200 BREST

Samedi **10 décembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°10



Mardi **20 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°18

Jeudi **29 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°22

○ **Mairie de Gouesnou**  
1, place des Fusillés  
29850 GOUESNOU

Mardi **29 novembre 2022**  
de **9h30 à 12h30** - n°3

Lundi **19 décembre 2022**  
de **14h30 à 17h30** - n°16

○ **Mairie de Guilers**  
16, rue Charles de Gaulle  
29820 GUILERS

Jeudi **8 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°7

○ **Mairie de Guipavas**  
Place Saint-Éloi  
29490 GUIPAVAS

Vendredi **9 décembre 2022**  
de **14h30 à 17h30** - n°9

○ **Mairie de Plougastel-Daoulas**  
1, rue Jean Fournier  
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

Mardi **20 décembre 2022**  
de **9h00 à 12h00** - n°17

Mercredi **4 janvier 2023**  
de **14h30 à 17h30** - n°23

○ **Mairie de Plouzané**  
Place de la République  
29280 PLOUZANÉ

Mercredi **14 décembre 2022**  
de **9h00 à 12h00** - n°12

○ **Mairie de quartier Lambézellec**  
25, rue Robespierre  
29200 BREST

Mardi **29 novembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°4

Vendredi **9 décembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°8

Mercredi **21 décembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°19

Vendredi **6 janvier 2023**  
de **10h00 à 13h00** - n°26

○ **Mairie de quartier Europe**  
31, rue Saint-Jacques  
29200 BREST

Mercredi **30 novembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°5

Mercredi **21 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°20

○ **Mairie de quartier Saint-Pierre**  
26, rue Jean-François Tartu  
29200 BREST

Mercredi **14 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°13

Jeudi **5 janvier 2023**  
de **15h30 à 18h30** - n°25

○ **Mairie de quartier Bellevue**  
25, place Napoléon III  
29200 BREST

Lundi **28 novembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°2

Jeudi **8 décembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°6

Jeudi **15 décembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°14

Jeudi **29 décembre 2022**  
de **10h00 à 13h00** - n°21

Jeudi **5 janvier 2023**  
de **10h00 à 13h00** - n°24

○ **Mairie de quartier Saint-Marc**  
124, rue de Verdun  
29200 BREST

Jeudi **15 décembre 2022**  
de **15h30 à 18h30** - n°15



Je donne mon avis sur  
[monreseaugrandit.enquetepublique.net](http://monreseaugrandit.enquetepublique.net)

